

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 32 (1986)
Heft: 5

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

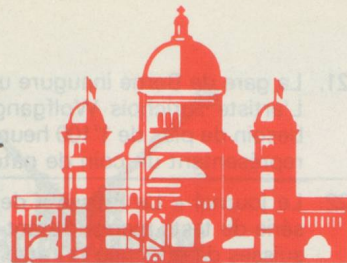
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cadeaux officiels : ils scintillent au fond d'une cave

L'usage diplomatique veut, en cas de visite d'un chef d'Etat étranger, que l'on procède à un échange de cadeaux. Malgré les échos prometteurs de ce terme, il ne faut pas croire que cette pratique engendre des privilèges abusifs. Les bénéficiaires ne conservent en effet que les cadeaux sans valeur, les autres achevant en général leur existence dans quelque sombre entrepôt.

Lors de la récente visite officielle du président finlandais Mauno Koivisto, le président de la Confédération Alphons Egli lui a remis un chronomètre marin de table et a offert une broderie de Saint-Gall à son épouse. En échange, le chef de l'Etat finlandais a fait cadeau d'un plat en argent au président de la Confédération et d'une broche en or sertie de diamants à Mme Egli.

Le Conseil fédéral devra se prononcer sur l'usage qui sera fait de ces cadeaux, affirme M. François Couchepin, vice-chancelier de la Confédération. Néanmoins la pratique généralement suivie veut que seules de petites attentions puissent être conservées par les bénéficiaires. Le Conseil fédéral prend une décision de cas en cas, après avoir fait procéder à une évaluation de la valeur du cadeau reçu. Si celle-ci dépasse un certain montant (quelques centaines de francs), l'objet devient en principe propriété de la Confédération. Il sera alors exposé dans un local officiel ou entreposé dans un dépôt avec les autres biens culturels de la Confédération.

Quant aux cadeaux offerts par la Suisse à ses hôtes étrangers, ils font l'objet d'une négociation, explique M. Claude Barbey, du service du protocole. Le protocole du pays étranger annonce les cadeaux qu'il va offrir, ce qui permet ensuite au protocole suisse de choisir des cadeaux d'une valeur équivalente. Il s'agit en effet d'éviter les impairs provoqués par des cadeaux disproportionnés. D'une manière générale, indique-t-on au Département des affaires étrangères, les cadeaux doivent être représentatifs de notre pays et d'un prestige suffisant pour un chef d'Etat, sans néanmoins « outrepasser la modestie naturelle de la Suisse » !

Ces dernières années, l'industrie horlogère et les broderies de St-Gall ont été régulièrement mises à contribution. Ainsi, lors de la visite des souverains suédois, en avril 1985, le gouvernement suisse avait déjà offert, comme à Mme Koivisto, une nappe en broderie de St-Gall, accompagnée de 24 sets et serviettes. De son côté, le couple royal avait

remis au Conseil fédéral un grand plat en verre multicolore décoré de scènes de chasse.

Par ailleurs, lors du sommet de Genève, en novembre dernier, MM. Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev avaient tous deux reçu un chronomètre de marine, tandis que des montres avaient été remises à leurs ministres. Une montre de luxe a également été offerte au ministre finlandais des affaires étrangères qui accompagnait M. Koivisto.

Des présents plus personnalisés sont parfois de mise. Ainsi, en 1983, lors de la visite du président François Mitterrand, deux jeunes bouviers bernois d'une valeur de 1000 francs chacun lui avaient été offerts, à l'initiative personnelle du conseiller fédéral Pierre Aubert, alors président de la Confédération. Cadeau plus personnel aussi pour le pape Jean-Paul II, lors de sa visite pastorale en Suisse en juin 1984. Il a reçu un fac-similé du « Liber viventium Fabariensis », une chronique du couvent de Pfäfers vieille de plusieurs siècles.

Pour sa part, le pape a donné au président de la Confédération une médaille en or, en argent et en bronze, avec l'effigie du souverain pontife. Les autres conseillers fédéraux ont reçu la même médaille, mais seulement en argent et en bronze. Un exemple typique de cadeaux sans valeur marchande qui peuvent être conservés par leurs bénéficiaires.

Les chemins de fer de la CEE défendent les taxes routières suisses

Les taxes routières suisses, dont l'adoption, l'an dernier, avait suscité les protestations de la Commission européenne, ont trouvé un défenseur auprès du Groupe des douze chemins de fer de la CEE à Bruxelles.

Le Groupe ferroviaire, dans une déclaration destinée aux instances communautaires et que cite l'Agence Europe, estime en effet que la taxation des véhicules utilitaires en Suisse est justifiée.

Le Groupe assure comprendre que l'Union internationale des transporteurs routiers (IRU) se soit élevée contre cette taxation, dans une réaction « d'intérêt purement corporatif ». Le Groupe s'étonne cependant que la Commission européenne semble partager l'avis de l'IRU, alors que l'attitude du gouvernement suisse « se distingue en Europe occidentale pour son courage et sa rationalité ».

« Les mesures prises par ce gouvernement, poursuit le Groupe des chemins de fer, ont pour ambition de mener de front la libération du marché et l'élimination de distorsions de

concurrence, objectif inscrit naguère dans nombre de documents émanant de la Commission et pris encore en compte par le Conseil lors de sa session du 14 novembre 1985 ». Ce Conseil avait traité entre autres de l'harmonisation des conditions de concurrence.

De source communautaire, on indiquait que le point de vue de la Commission européenne n'a pas varié : elle estime toujours que les taxes suisses sont contraires aux mesures adoptées au niveau européen pour faciliter les passages frontaliers.

Un élément nouveau est survenu au début de l'année. L'Autriche a en effet demandé officieusement aux ministres des transports des douze de l'aider à mettre sur pied un système de transport combiné rail-route. Ce système, par lequel les camions seraient chargés par des trains, pourrait ainsi garantir le libre transit par le territoire autrichien des transporteurs communautaires. En même temps l'Autriche a laissé entrevoir la possibilité d'instaurer une taxe poids-lourd. Or la Commission, indique-t-on, souhaite surtout que la Suisse ne fasse pas école.

Armée suisse : on manque d'aumôniers

L'armée suisse manque toujours d'aumôniers. Elle comptait 373 aumôniers protestants et 280 catholiques à la fin de 1985, indique le service de presse protestant (SPP). L'armée fait donc appel aux pasteurs et prêtres qui n'accomplissent pas leurs services militaires comme aumôniers et se propose de former des théologiens laïcs et des assistants pastoraux déjà incorporés.

Pour atteindre les effectifs réglementaires, il manquait donc, à fin 1985, 52 aumôniers protestants (14 %) et 145 catholiques (38 %). L'armée aurait besoin chaque année jusqu'en 1990 d'au moins 31 nouveaux aumôniers de chaque confession, or l'école d'aumôniers qui a débuté le 28 avril ne comptera que 14 pasteurs et 10 prêtres, indique le service de presse protestant.

Afin de remédier à cette pénurie, un septième environ des effectifs assumeront leurs obligations au-delà de 55 ans, on fera appel aux pasteurs et prêtres qui ne servent pas comme aumôniers et on se propose de former des théologiens laïcs et des assistants pastoraux déjà incorporés. Le SPP relève également que 20 à 25 % des soldats d'une unité connaissent personnellement l'aumônier à la suite d'entretiens privés.